



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX  
1, rue Émile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage Préaux  
**Téléphone : 01 64 70 52 70    Télécopie : 01 64 70 52 71**  
**Email : [lorrezlebocage@wanadoo.fr](mailto:lorrezlebocage@wanadoo.fr)**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 septembre 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **jeudi 22 septembre à 19H30** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire assistée de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-déléguée de Préaux.

**PRESENTS :** M. Yves BOYER, Mme GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme LEGALLAND Maria, Mme Isabelle LIVIS.

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Mme Anaïs BARBE HAREL, Mme BONNET Muriel, M. Thierry CARRIA

**SECRETAIRE :** M. Michel DENISOT

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe du décès de Madame Christine CANDUSSO et demande au Conseil Municipal d'observer en hommage une minute de silence.

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022 est adopté sous réserve que soit retranscrite la remarque de Mme LEGALLAND concernant la location du local situé 28 rue Emile Bru : « Si il est fait mention d'intérêt général dans le bail de ce local, cela oblige les organismes à remplir les trois conditions suivantes ; l'organisme ne doit pas exercer d'activité lucrative, la gestion est désintéressée et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes. »

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite au décès de Madame CANDUSSO Christine, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Conformément à ces dispositions, Monsieur PASCUAL Bruno est installé en qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal en prend acte.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU RECLASSEMENT DE LA RD 69 E SUR LA COMMUNE (ANNEXE 1)**

Considérant que la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux a accepté de classer cette rue dans le domaine public routier communal moyennant une compensation financière ;

Considérant le projet de convention reçu le 29 août 2022 exposant les modalités de reclassement de la RD 69 E (avenue du Général de Gaulle) ;

Le Conseil Municipal accepte que M. BOYER signe cette convention.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES ET DE SERVICES ASSOCIES (ANNEXE 2)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique d'achat d'énergies, le SDESM (Syndicat des Energies de Seine-et-Marne), lance sa campagne d'adhésion au prochain groupement de commande d'énergies pour la campagne 2024-2027.

L'adhésion préalable au groupement d'achat d'énergies étant obligatoire pour bénéficier des marchés de fourniture de gaz et d'électricité, il convient de délibérer.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette adhésion.

### **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (ANNEXE 3)**

Prévus par l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS, les correspondants incendie et secours doivent être désignés dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, publié au journal officiel du 31 juillet, crée l'article D731-14 du Code de sécurité intérieure et vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction, qui n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Pour le mandat en cours, il appartient aux maires concernés de désigner ce correspondant parmi les adjoints ou conseillers municipaux au plus tard d'ici le 1er novembre 2022.

Le maire doit ensuite communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du CA du SDIS.

Le Conseil Municipal désigne M. Michel DENISOT qui accepte ce rôle de correspondant.

### **TOUR DE TABLE :**

**Marie LEGALLAND** informe qu'elle a assisté à une commission de la Communauté de Communes sur le développement économique et sur l'emploi. Lors de cette réunion, il a été fait un état des lieux de l'ensemble des ZAC de la CC et un bilan des charges à transférer (réunion prochaine de la CLECT)

Mme LEGALLAND a également assisté à une réunion du SIRP où il a été question de la désigner correspondante de l'entreprise de restauration scolaire (Depreytère). Une rencontre est prévue le mercredi 28 septembre avec la responsable qualité du groupe pour évoquer les menus choisis et les améliorations à apporter cette année.

Mme LEGALLAND demande également si une poubelle fixe rue de l'Eglise ne générerait pas l'ouverture d'un coffret gaz. M. GALLOIS dit qu'il vérifiera.

**Marie José QUESTEL** fait un point sur les différentes démarches avec la SACEM souhaitées

par le Conseil Municipal le 18 mai 2022. L'information sur la gratuité des manifestations se révèle finalement inexacte. Seules les manifestations à caractère social peuvent être gratuites. Les associations devront donc continuer leurs déclarations comme auparavant.

Mme QUESTEL présente également la semaine bleue du 03 au 09 octobre :

- Jeux intergénérationnels et goûter le **mardi 04 octobre**
- Découverte de la sophrologie le **mercredi 05 octobre**
- Goûter festif le **dimanche 09 octobre**

Mme QUESTEL fait également remonter au conseil que des parents ont signalé l'absence de sens interdit sur le temps du midi aux abords de l'école.

M. BOYER entend cette remarque et la retransmettra au SIRP pour une réflexion quant à l'achat d'une barrière automatique ou plus légère.

**Frédéric BALAGNY** signale que des arbres sont tombés dans le chemin de la Tour et que d'autres menacent de tomber. Beaucoup d'enfants empruntent ce chemin.

M. BOYER dit que l'entretien devra être fait pour éviter tout danger.

**Cécile GREGOIRE** demande que les conseillers donnent une réponse positive ou négative aux convocations des commissions.

Mme GREGOIRE annonce également que le choix des colis des « anciens » a été fait cette semaine.

**Claudy GALLOIS** donne réponse au dernier conseil municipal pour lequel il était absent.

Il s'interroge sur la propriété de l'escalier dangereux au Prieuré pour effectuer des réparations.

Mme QUESTEL propose que la commune participe à la réfection de cet escalier.

Mme LEGALLAND demande à ce qu'on vérifie la propriété de cette parcelle. La commune ne peut intervenir sur une propriété privée.

M. BOYER dit qu'il s'assurera de son appartenance avant d'assurer son entretien.

Suite à la question de M. CARRIA sur le rescelllement des potelets rue Emile Bru, M. GALLOIS répond que celui-ci sera fait dès que possible.

**Bruno PASCUAL** signale qu'un arbre menace de tomber également sur le parcours de santé après « la Charmille ». M. BOYER dit qu'une société devra intervenir pour plus de sécurité si cet arbre appartient à la commune et prévient M. DE LA ROCHEFOUCAULT si l'arbre lui appartient.

**M. BOYER** rappelle que Christine CANDUSSO était membre de certaines commissions et syndicats et qu'il serait nécessaire de la remplacer.

Bruno PASCUAL se propose de la remplacer pour les commissions d'action sociale et le SIRP. Christophe LABARRE la remplacera au Syndicat mixte Prévert et Marie José QUESTEL, à la commission tourisme de la Communauté de Communes.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21h00



